

L'ADN CGSLB

Novembre -
Décembre 2022

#6

L'info bimestrielle de la CGSLB

PAGE 2 : GRÈVE DU 9/11 POURQUOI ?
PAGE 3 : SUITE P2 + INFOS EN VRAC
PAGE 4 : L'AGENDA + DÉTENTE

VOTRE LIBERTÉ - VOTRE VOIX !

GRÈVE DU 9/11, POURQUOI ?



Pourquoi ? Parce que nos fins de mois deviennent de plus en plus difficiles, pardi !

Le 9 novembre était une journée d'action en front commun syndical pour faire pression sur les employeurs et les différents gouvernements afin de freiner la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux.

La **CGSLB** avait laissé à chaque travailleur la liberté de participer, ou non, aux mouvements de grève. L'essentiel pour nous était d'envoyer un message clair aux employeurs et aux gouvernements. Il faut **préserver** le **pouvoir d'achat**.

MÊME TRAVAILLER NE SUFFIT PLUS

L'augmentation du coût de la vie devient insoutenable, chaque jour un peu plus. Au supermarché, à la pompe à essence, sur ses factures et ses provisions d'énergie... de nombreux ménages supplémentaires se retrouvent dans la pauvreté.

Comment réussir à se nourrir, se chauffer, s'éclairer, se déplacer, se soigner ? Ne parlons même pas des loisirs...

LA CGSLB REVENDIQUE

- des mesures plus fortes pour rendre les prix de l'énergie et des carburants accessibles à toutes et tous.
- le maintien inconditionnel, voire le renforcement, des mécanismes d'indexation automatique des salaires.
- une réforme fiscale qui fera peser les efforts sur les

épaules les plus larges, notamment en introduisant une taxation duale et progressive des revenus du patrimoine (**proposition CGSLB**) ainsi qu'en créant une quotité sérieuse de revenus exonérés d'impôts (12000€) accompagnée d'un élargissement important de la tranche imposée à 40%.

- la répartition complète et rapide de l'enveloppe bien-être.

Les syndicats insistent sur une **augmentation** des allocations sociales à partir du 1er janvier 2023



C'EST QUOI ?

Pour le 15 septembre de chaque année paire, les interlocuteurs sociaux doivent formuler un avis sur ce que l'on appelle « l'enveloppe bien-être » pour les deux années suivantes. Cette enveloppe contient 982 millions d'euros en 2022 et garantit depuis 2007 un budget pour augmenter les allocations sociales (en plus de l'index).

POURQUOI ?

Au milieu d'une crise du pouvoir d'achat sans précédent, les syndicats demandent au gouvernement de s'atteler rapidement à la répartition de l'enveloppe bien-être 2023-2024, ce qui permettrait de relever de nombreuses allocations sociales dès le 1er janvier 2023.

À la veille d'un hiver particulièrement difficile, les syndicats insistent pour qu'un maximum de moyens soient libérés à partir du 1er janvier 2023.

Proposition de conciliation du fédéral de ce 28 novembre 2022 :

1. Une prime pour les salariés et une augmentation des pensions et des allocations minimales sont prévues.
2. L'indexation automatique sera conservée, mais la marge salariale sera nulle durant les deux prochaines années, quel que soit l'indice.
3. Allocations en hausse dès 2023 : Pensions minimales et revenus de remplacement...

Nous sommes loin du compte... Mais ensemble, nous ne lâcherons pas le morceau.

D'autres mouvements sont prévus prochainement, les **16 décembre et 31 janvier 2023**

Sans dénigrer les autres causes, qui nous occupent aussi mais parfois dans une moindre mesure, les manifestations du 16 décembre et le 31 janvier 2023 sont les plus importantes pour le non-marchand, puisqu'il s'agit de faire entendre **nos attentes, nos besoins spécifiques**.

Les raisons sont simples :

- plus de personnel pour les soins
- pour des salaires dignes et attractifs,
- pour vraiment concilier travail et vie privée,
- pour nos fins de carrière qui sont de plus en plus pénibles.

INFOS EN VRAC !



AU RAYON « BONNES NOUVELLES » +2%

Une nouvelle indexation de 2% est prévue ce 01/12/2022

Concrètement, **votre salaire va augmenter**. Attention il ne s'agit pas de 2% net mais de 2% sur le **brut**, après toutes les retenues, le résultat sera légèrement inférieur « à l'arrivée »

TOUJOURS AU RAYON « BONNES NOUVELLES »...

Une **augmentation** de l'indemnité kilométrique est d'application depuis le 01/10/2022.

L'indemnité passe à 0.4233€ /km.

A qui cela s'adresse-t-il ? Toutes les personnes qui se déplacent dans le cadre de leur mission, sur un site qui n'est pas le site habituel de travail, ou encore, hors de ses heures de travail habituel.

Quelques exemples :

- rappel de garde,
- la technicienne de surface amenée à aller prêter quelques heures dans une polyclinique, et s'y déplacer avec son propre véhicule,
- réunion de service, hors temps de travail...

Le lien vers intranet : ressources humaines > formulaires>remboursements frais kilométriques

FINI LES CERTIFICATS D'UN JOUR? ATTENTION TOUT DE MÊME !

Un nouvel ajout à la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail prévoit que le travailleur ne sera plus tenu de produire un certificat médical **trois fois** par année civile pour le **premier jour** d'une incapacité de travail.



Cette dispense s'applique aussi bien à une incapacité de travail d'un jour qu'au premier jour d'une période d'incapacité de travail plus longue. En effet, vous ne pouvez pas savoir à l'avance combien de temps durera votre incapacité de travail. Dès lors, si après le premier jour d'incapacité de travail, vous constatez que votre incapacité de travail durera plus longtemps, vous pourrez également faire usage de cette mesure. Si c'est le cas, vous devrez présenter un certificat médical à partir du deuxième jour d'incapacité de travail.

Comme toujours, avertissez votre responsable **au plus tôt**. Si vous ne deviez pas résider à votre domicile le jour de l'absence, **signalez-le** car l'employeur peut toujours envoyer le médecin contrôleur à votre lieu de résidence. Pour nous, nul doute que l'employeur sera plus prompt à faire appel aux services du médecin contrôleur qu'il ne l'était avant, donc **pas d'abus** !

IN MEMORIAM



« Pour ton grand départ, on s'est dit que tu serais content de voir ta bobine fendue d'un large sourire dans l'ADN-CGSLB.

Nous n'avions pas eu l'occasion de t'oublier, alors te bile pas ; ça n'est pas prêt d'arriver...
Salut Jean-Mi ! »

Jean-Michel Hardy

25.09.75 † 27.11.22

INTERESSÉ(E)S ?

Nom		Prénom	
Rue	n°	bte	
Code postal		Commune	
Site + service			
N° registre national		Sexe ☐ Femme ☐ Homme ☐ Non précisé	
Date de naissance			
Téléphone	GSM		
E-mail professionnel		E-mail privé	



Complétez le bulletin ci-dessus et glissez ce document dans la boîte aux lettres située à la porte de la Route 312 ou dans le local courrier, situé à côté des bureaux des admissions. Vous n'êtes pas sur Montlégia ? **Pas de soucis**, utilisez le mail, une photo c'est bon aussi ! **Nous vous recontacterons rapidement**

POSSST !

Notre agenda de poche est disponible, n'hésitez pas à nous le réclamer !



VOS REPRÉSENTANTS CGSLB SERONT PRÉSENTS AUX RÉUNIONS SUIVANTES :

08/11 : Conseil d'Entreprise (CE)
22/11 : CDM (Comité Du Mardi)
30/11 : Accueil des nouveaux + CPPT MLE
13/12 : Conseil d'Entreprise (CE)
14/12 : CPPT MLE



04/355 65 47



cgsלב.chc@gmail.com



CGSLB CHC



Communication CGSLB

CGSLB - LIÈGE

Boulevard Piercot 11, 4000 Liège

CGSLB - VERVIERS

Rue de Bruxelles 35b, 4800 Verviers

CGSLB - WAREMME

Place Ernest Rongvaux 1a, 4300 Waremmе

CGSLB - HUY

Avenue Charles et Louis Godin 5, 4500 Huy

N° UNIQUE : 04 / 290 35 00

CGSLB - TONGRES

Euwfeestwal 24, 3700 Tongeren

089/399370

SCANNE-MOI POUR ME TÉLÉCHARGER !



DÉTENTE

Un professeur d'anatomie interroge à un examen un future jeune élève infirmière:

- Quelle est la partie du corps qui se dilate jusqu'à atteindre 7 fois sa taille initiale ?

La jeune femme commence à rougir et à balbutier de manière inintelligible... Le professeur lui dit alors:

- Je vous interromps tout de suite, Mademoiselle. Je crois que vous faites fausse route...Il s'agit de la pupille !

Et d'ailleurs, je crois que vous allez au devant de grandes désillusions!